

OPTIMISER SA FERTILISATION ET VALORISER SES EFFLUENTS EN SYSTÈME 100% HERBE OU EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT MAEC « AUTONOMIE FOURRAGÈRE »



Dans le cadre de leur engagement dans un contrat MAEC « Autonomie fourragère », les exploitants doivent répondre aux exigences du cahier des charges concernant la gestion de la fertilisation.

La réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure constitue également une opportunité pour l'éleveur de mieux connaître les besoins de ses parcelles, de raisonner ses apports d'éléments fertilisants et d'optimiser l'utilisation des effluents produits sur l'exploitation.

OBJECTIF DE FORMATION

COMPRENDRE ET PRÉPARER SON PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE

RÉALISER, ANALYSER ET FINALISER SON PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE

CONTENU DE LA FORMATION

Mieux connaître les besoins de ses parcelles, valoriser au mieux les effluents d'élevage disponibles sur l'exploitation, adapter les apports aux besoins réels de cultures et des prairies, intégrer les contraintes réglementaires dans la stratégie de fertilisation, comprendre et préparer son Plan Prévisionnel de Fumure.

Calculer la quantité théorique nécessaire en azote pour ses différentes cultures et prairies. Compléter avec les apports d'engrais minéraux lorsque cela est nécessaire, ajuster le prévisionnel en fonction des points de vigilance réglementaires.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATE ET HORAIRES

Session 1 : Jeudi 10 décembre 2026 de 9H à 12h30

Session 2 : Jeudi 10 décembre 2026 de 13H30 à 17H

Session 3 : Mercredi 16 décembre 2026 de 9H à 12H30

Session 4 : Mercredi 16 décembre 2026 de 13H30 à 17H

SOIT 3H30 DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Les éleveurs labélisés en AB et/ou 100% du parcellaire en herbe.

Prérequis

Aucun

LIEU

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

INTERVENANT

Pierrick TARIN, animateur MAEC et référent départemental MesParcelles

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **1^{er} décembre 2026**, via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

20€

Pour les non-contributeurs

104 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38